

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine Faivre, Maire

Etaient présents : Isabelle BELY, Daniel LEHLEYDER, Jean-Paul VEAUDEQUIN, Philippe SARRAUSTE, François GASPARD, Claude FAUCHER

Absent excusé : Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Daniel LEHLEYDER

Absents : Maxime CREPIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel LEHLEYDER a été élu secrétaire de séance.

Aucune délibération n'est à ajouter à l'ordre du jour.

Il demande ensuite si des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour : un point sur le SMIRTOM sera fait par Monsieur Lehleyder.

Madame le maire fait un point sur les actions qui ont été faites depuis le dernier conseil municipal :

- Organisation provisoire du personnel en mairie : Suite à l'arrêt maladie d'un agent pour une durée longue, une organisation temporaire a été mise en place pour répondre à l'urgence et maintenir La Poste ouverte en continuant d'assurer les autres missions de service public. Remerciements aux agents qui sont solidaires et acceptent de s'adapter et nous sommes désolés de ces désagréments pour les usagers.

Madame la maire rencontre actuellement les agents de mairie concernés afin de trouver une organisation plus durable pour la rentrée de septembre.

- Réunion publique stationnement riverains : une quarantaine de présents avec des remarques qui ont permis d'enrichir le projet soumis (panneau parking 450 places, stationnement interdit sauf riverains rue Paul Dauvergne, pas de badge pour les professionnels).

L'écriture d'un règlement de stationnement est en train d'être rédigé et celui-ci sera soumis au vote du Conseil Municipal à la rentrée.

- Nous avons rencontré le CAUE lors d'un rendez-vous sur le Parking, nous devons les revoir première quinzaine de juillet avec les premières projections d'aménagements, notamment une réflexion un cheminement piétonnier.

- Parc Naturel Régional : adoption du projet de charte en comité syndical, avec des réserves et des modifications en particulier sur le photovoltaïque et la méthanisation.

- Le week-end du 20-21 mai dernier a eu lieu l'Assemblée Générale des plus Beaux villages à Salers, il y a eu divers ateliers de travail sur la rénovation du bâtiment privé, (prise de contact avec le PNR pour mieux faire connaître leurs aides à la rénovation des façades) et la maîtrise du développement des meublés de tourisme loués pour une courte durée.

- Point sur l'installation de l'antenne relais : accord de principe avec le DRAC pour une réunion de travail sur le projet d'installation d'une antenne relais à l'intérieur du clocher de l'église, soutien de la préfecture.
- Point sur l'assainissement : retour positif de l'ABF sur les implantations des postes de refoulement, il reste deux réunions à caler pour préciser et valider les projets.
- L'Agence des Espaces Verts a validé le tracé de la piste cyclable, après un an de sollicitations tenaces.
- Les aménagements routiers pour faire ralentir aux abords du village qui devraient voir le jour au premier trimestre 2023.
- Lors de la commission DETR en préfecture, Madame le maire a appelé l'attention du Préfet sur les barèmes automatiques de subvention dans l'espoir que les effets de seuil soient mieux lissés.

Le préfet viendra dans la commune le 18 juillet.

Monsieur Veauquin souhaite rajouter quelques actions :

- La commune a réceptionné 3 camions de grattage pour en priorité remblayer les trous qui se sont formés au parking communal.
- Les contrôles annuels des chaudières de la cantine et de l'école n'avaient pas été faits depuis plusieurs années mais la société Frisquet a repris les contrats et le nécessaire vient d'être réalisé.
- La tondeuse a été réparée car l'achat d'une neuve n'était pas possible et n'avait pas été prévue lors du vote du budget. Des pneus neufs ont été mis sur le némo ainsi qu'un nouvel embrayage.
- La peinture des fenêtres du Grenier à Sel a été achevée.
- Le village a été entièrement fleuri, le poteau incendie situé à l'intersection de la rue du Docteur Duval et Justinien Blazy qui était défectueux depuis au moins deux ans vient d'être changé, c'est un poteau retractable qui lors d'un choc le dispositif existant évite un geyser.
- La peinture du marquage au sol du parking au bout de la rue du Docteur Duval a été refaite.
- Il y a eu la visite de géologues du Département, ils surveillent les potentielles failles sur les fronts rocheux, qui peuvent être créées et ils sont chargés de la bonne qualité des travaux qui sont faits dans les boves.

## **I – DÉLIBÉRATIONS :**

### **Convention concernant la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable dans le Vexin Sud :**

- Intervention de Monsieur CAILLERE du Département du Val d'Oise concernant la convention pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable dans le Vexin sud (SDAEP)  
Il explique qu'il est nécessaire d'apporter des améliorations au système d'eau potable de la commune, notamment concernant les problématiques de la qualité de la ressource en eau / quantité de la ressource en eau / vieillissement des ouvrages.  
La commune a besoin de disposer d'un bilan technico-économique du service en vue de concevoir et de mettre en œuvre un programme pluriannuel de travaux visant à améliorer la production, le transport et la distribution de l'eau potable.  
La loi NOTRe prévoit le transfert des compétences Eau et Assainissement aux EPCI au plus tard en 2026, il est nécessaire d'étudier les différentes organisations possibles du service d'eau potable sur le territoire du Vexin Sud.  
Monsieur Caillère explique aussi que la conditionnalité des aides de l'Agence de l'Eau impose que les communes disposent d'un schéma directeur de moins de 10 ans.

Plusieurs collectivités ont fait appel au département du Val d'Oise via son Assistance Technique Départementale (ATD) pour mettre en place un groupement de commandes en vue d'établir un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) commun. Cette étude permettra de recueillir et d'analyser l'ensemble des données concernant la gestion actuelle des services et de déterminer les besoins futurs. Différents scénarii seront étudiés et concluront sur des propositions hiérarchisées de travaux (infrastructures, interconnexion, capacité de production, réseau).

Si les collectivités le souhaitent au vu des premiers résultats de l'étude, le marché comportera en option une étude patrimoniale permettant une connaissance plus poussée de l'état des réseaux et du patrimoine avec des propositions complémentaires de travaux afin d'améliorer la qualité du service et le rendement. Enfin, l'étude comportera également un volet concernant la gouvernance avec un état des lieux des services (administratif, financier, juridique, technique) et l'analyse approfondie de différentes simulations de regroupements et de modes gestion (régie ou délégation de service).

La comparaison de ces scénarii permettra aux collectivités de disposer d'éléments factuels sur les avantages et inconvénients de chacun.

Pour mener à bien cette étude, il est proposé de constituer un groupement de commande dont le coordonnateur sera le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette afin de mener cette étude. Il est proposé d'avoir recours à l'assistance technique départementale pour la rédaction du dossier de consultations des entreprises et l'analyse des offres.

L'enveloppe financière prévisionnelle à la charge de la commune serait de 10 610.40 € HT. L'Agence de l'Eau Seine Normandie est susceptible de financer ce montant à hauteur de 80%.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

#### **Décision modificative :**

Une locataire du grenier à sel a donné son préavis pour le 27 mai 2022 pour pouvoir quitter les lieux un mois plus tard soit le 27 juin si nous ne trouvons pas de nouveau locataire le délai de 3 mois sera appliqué comme stipulé dans le bail.

Nous n'avons pas prévu ce départ donc aucun crédit n'a été mis au C/165 pour lui rembourser sa caution qui est de 697.63€ qui seront pris au C/2128.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

#### **Adoption des nouveaux statuts du SIGEL :**

Suite au départ de la commune d'Amenucourt du regroupement scolaire, et au vu de l'ancienneté des statuts, il a été jugé nécessaire de les revoir. Ils datent de 1984.

En septembre, nous avons travaillé une version des statuts avec la présidente du sigel. Ils ont été débattus et modifiés par le sigel courant de l'hiver. Les modifications portent sur les points suivants :

- Possibilité d'accueillir des élèves résident dans des communes qui ne sont pas membres du syndicat, à condition que la commune conventionne avec le Sigel, ce qui signifie que le maire donne son accord pour une inscription ailleurs que dans sa commune et prend en charge les frais de scolarité de l'enfant.
- Répartition des coûts. Actuellement, il y a une seule participation des communes qui correspond aux frais du périscolaire (garderie et cantine). Un second forfait incluant les frais de fonctionnement des bâtiments scolaires est prévu. Suite à la décision du Sigel, il sera calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits et du nombre d'habitants par commune.
- Ces statuts ont déjà été adoptés à Chérence, rejetés à Amenucourt. Un accord de principe a été conclu avec Haute Isle.
- Ils sont validés par le contrôle de légalité en préfecture et pourront entrer en vigueur en septembre.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

#### **Modifications des statuts du SMDEGTVO :**

Madame le maire explique que suite au changement des statuts du syndicat d'électricité lors de leur comité syndical du 21 avril dernier, nous devons les approuver. Il s'agit :

- de la modification du nom en SDEVO,
- reformulation des transferts/reprise de compétence
- ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumone
- référence au règlement intérieur mis à jour
- remplacement des précédents statuts.

De plus pour les communes ne l'ayant pas encore fait, il nous demande d'adhérer ou pas à l'option « infrastructure de charge et/ou l'option « contribution à la transition énergétique » pour les bornes de recharge de voiture.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Nomination d'un membre à la commission CRTE de la CCVVS :**

Madame le maire propose au conseil municipal de changer de représentant de la commune à la CRTE : Capucine Faivre à la place d'Isabelle Belly. Il s'agit en effet d'une commission intercommunale où les maires présentent et échangent sur les projets d'investissement de leurs villages. Elle revêt une importance stratégique car l'inscription ou non d'un projet dans le CRTE pourrait faire l'objet de bonus de subventions de la part de l'Etat.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **Participation carte Imagine'R :**

Madame le maire rappelle la délibération 2021-06-16 du 28 juin 2021 relative à la participation communale pour la carte de transport scolaire Imagin'R délivrée aux lycéens.

Son coût est de 350€, madame le maire demande au conseil municipal si on reste avec une participation communale de 50% pour l'année scolaire 2022-2023

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **II – AFFAIRES DIVERSES :**

-Monsieur Lehleyder rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin tous sacs posés à côté des containers ne seront plus ramassés car tous sacs doivent être dans les bacs à ordures. Petit rappel également tous les bacs à déchets doivent être conformes sinon ils ne seront pas ramassés.

Une première partie des composteurs ont livrés aux personnes concernées, une deuxième livraison pour le reste des commandes est prévue prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 19h48.

Le maire,  
Capucine Faivre

